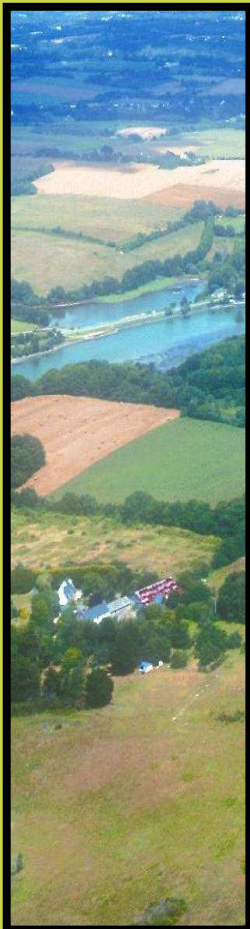




Pays d'Auray

DIAGNOSTIC AGRICOLE ET PROSPECTIF A L'ECHELLE DU PAYS

Rencontres agriculteurs-élus



Rappel sur les objectifs du diagnostic agricole

Les objectifs définis conjointement entre le syndicat mixte du Pays d'Auray et la Chambre d'Agriculture du Morbihan sont :

- connaître et comprendre la situation de l'agriculture sur le Pays ;
- compléter et étoffer le diagnostic du SCOT en matière d'agriculture ;
- sensibiliser et favoriser les échanges entre élus, agriculteurs et acteurs locaux sur les problématiques agricoles ;
- proposer des choix et orientations de développement et d'aménagement en faveur d'une agriculture pérenne sur le territoire.



La méthode

Analyse de données existantes

+

Concertation locale :

- avec les agriculteurs : mars 2010

Concertation locale :

- avec les élus et agriculteurs :
Juillet 2010

Mise en avant des enjeux agricoles internes au territoire
Localisation sur le territoire de ces enjeux

Orientations intégrées dans le SCOT
Notamment chiffrage des surfaces agricoles à préserver

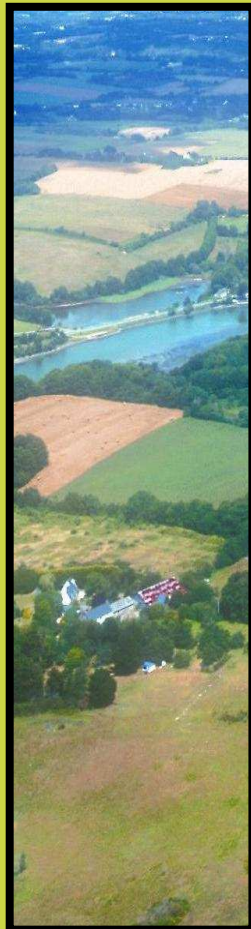


DEROULEMENT DE LA REUNION

Tour de table de présentation

I°/ Les enjeux agricoles du pays d'Auray

II°/ Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

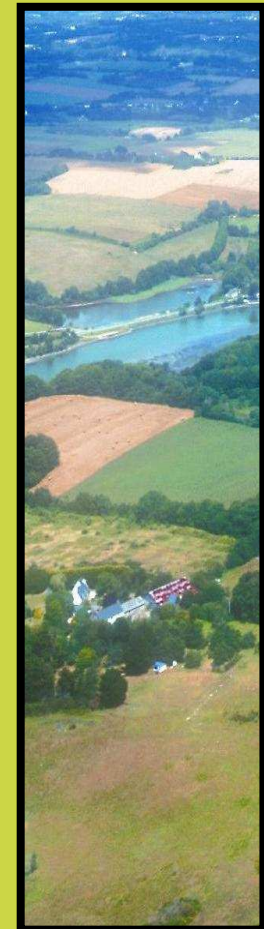


I°/ Les enjeux agricoles du Pays d'Auray

Éléments de diagnostics :

Le potentiel économique

- 554 exploitations en 2008 dont 484 exclusives (exploitations professionnelles)
- 181 ETP salariés en agriculture
- 28 865 ha déclarés à la PAC en 2008 soit en moyenne 57 ha pour 505 déclarants
- Les productions :
 - 202 exploitations sont en lait (production dominante)
 - 48 producteurs de porcs
 - 48 330 m² de poulailler en 2009 (environ 30 producteurs)
- Des exploitations qui ont mis en place une activité de vente directe, d'accueil et de service, davantage présentes sur la zone littorale et périurbaine



I/ Les enjeux agricoles du pays d'Auray

Éléments de diagnostics :

Un territoire influant

- Une consommation galopante de l'espace par l'urbanisation : 2840 ha consommés entre 1980 et 2008, avec des choix urbains qui impactent différemment l'agriculture.
- Difficulté à obtenir et/ou renouveler des baux
- Une très forte pression foncière
- Développement des friches, rétention foncière : perte d'une partie du potentiel économique
- Un aménagement parcellaire nécessaire sur certaines parties du territoire
- Déplacement du matériel agricole parfois difficile

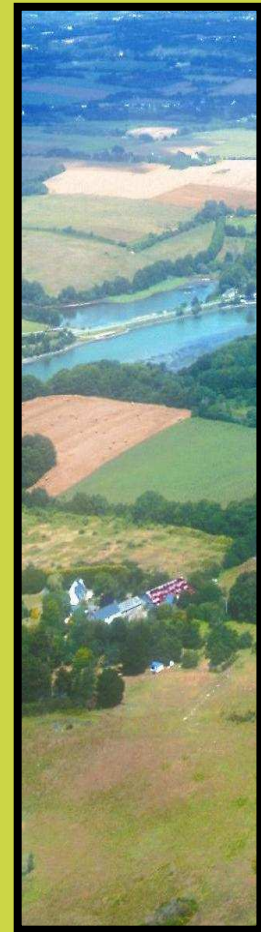


I°/ Synthèse du diagnostic agricole

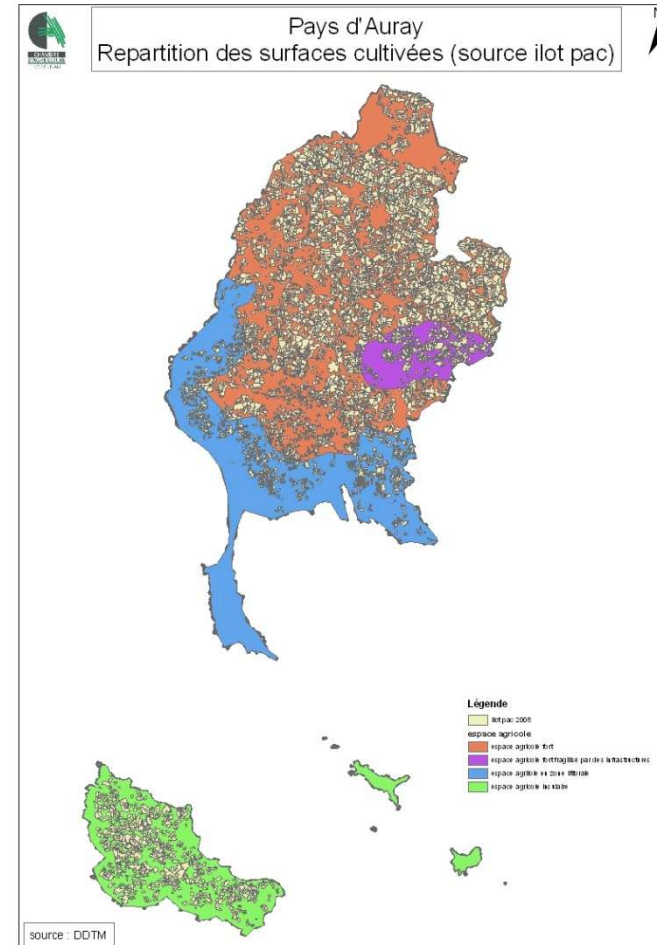
Eléments de diagnostics :

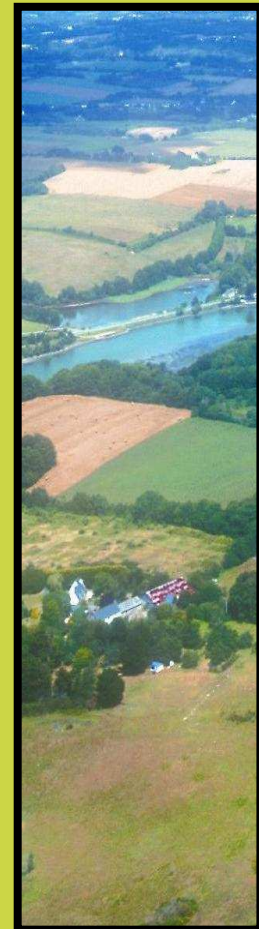
Des contraintes foncières particulières

L'organisation parcellaire :
 Une taille moyenne des îlots
 PAC très variable sur le
 territoire



zonage	moyenne îlot pac (ha)
1 - orange	4.40
2 - violet	3.07
3 - bleu	1.68
4 - vert	4.22 (hors îles de Houat et Hoëdic)
pays d'auray	3.93
morbihan	4.28

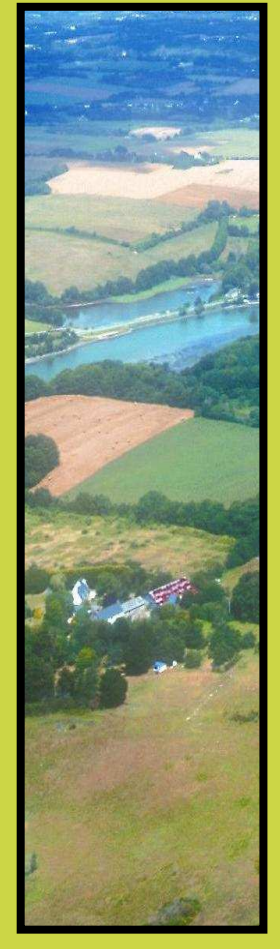




I/ Les enjeux agricoles du pays d'Auray

Enjeux globaux pour le territoire :

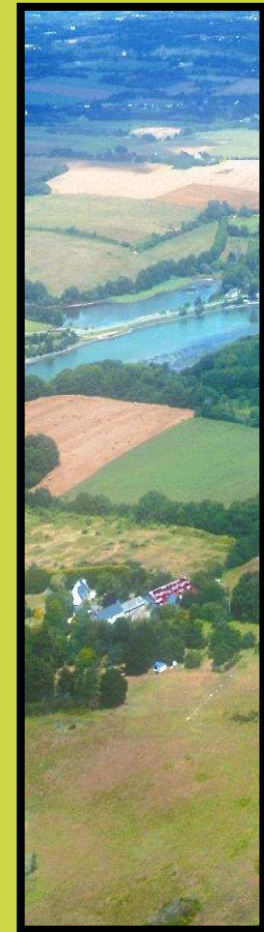
- Reconnaître l'activité agricole comme étant avant tout une activité économique
- Maintenir voir développer l'emploi agricole
- Maîtriser la consommation de l'espace agricole
- Faire comprendre aux propriétaires où sont les espaces à vocation agricole, à urbaniser, naturels , ...
- Développer la commercialisation des produits en circuit court
- Développer les activités d'accueil et de services
- Maintenir la diversité des paysages



I/ Les enjeux agricoles du pays d'Auray

Enjeux spécifiques à la profession agricole :

- Assurer le renouvellement des générations
- Maintenir une représentation agricole dans les collectivités et autres instances
- Préserver les sièges d'exploitations, permettre leur développement, avoir des possibilités d'en construire de nouveaux
- Poursuivre l'évolution des pratiques agricoles pour améliorer la qualité de l'environnement
- Intégrer les nouvelles productions non alimentaires en agriculture : agro matériaux, bois-énergie, ...



I/ Les enjeux agricoles du pays d'Auray

Enjeux pour la zone littorale :

- Améliorer l'organisation parcellaire agricole :
La taille des parcelles, faire des échanges de parcelles
- Lutter contre le développement des friches
- Lutter contre la spéculation foncière
- Signer un bail non précaire avec les propriétaires
- Garder des sites agricoles transmissibles
- Permettre le développement de bâti agricole en zone littorale :
pour permettre la mise aux normes et le développement d'une
entreprise agricole et l'installation



DEROULEMENT DE LA REUNION

Tour de table de présentation

I°/ Les enjeux agricoles du pays d'Auray

II°/ Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire



II/ Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire



Pour répondre à ces enjeux des pistes d'actions sont proposées et classées selon les objectifs suivants :

1/ Assurer le maintien des agricultures en place

2/ Accompagner l'adaptation de l'agriculture

3/ Des outils au service d'une politique agricole





II/ Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

1/ Assurer le maintien des agricultures en place



1-1 Préserver les sites agricoles existants

- les protéger en les mettant dans des espaces à vocation agricole
- maintenir une distance tampon entre les zones bâties et les sièges d'exploitations
- repérer les bâtiments agricoles vacants et les protéger
(littorale-insulaire)

NB : Sites agricoles : ensemble des bâtiments agricoles, qu'ils soient le siège principal d'exploitation ou un site secondaire.



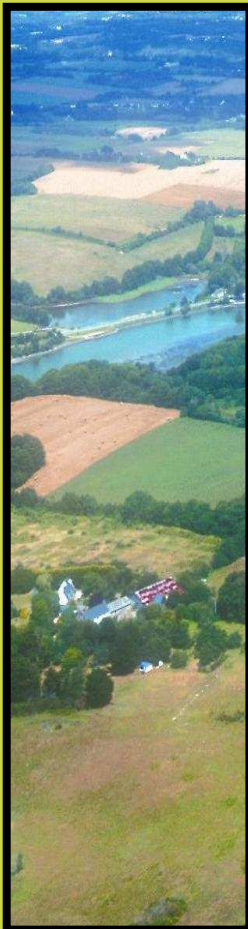
II/ Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

1/ Assurer le maintien des agricultures en place



1-2 Préserver le foncier agricole

- Définir une politique de l'habitat basée sur : la densification, l'arrêt du mitage
- Fixer des objectifs d'économie d'espace par secteur ou des objectifs de conservation d'espace agricole et se doter d'outils d'évaluation et de suivi





II/ Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

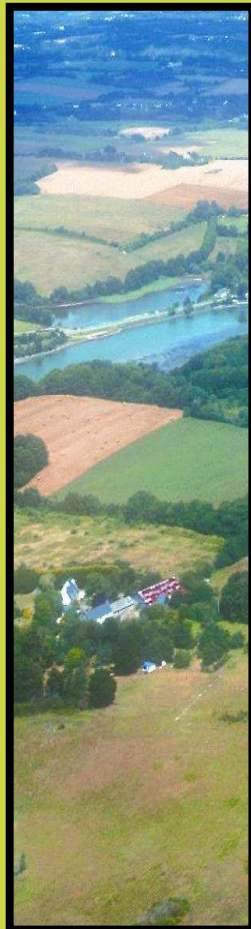
1/ Assurer le maintien des agricultures en place



1-3 Créer un logement de fonction

- Permettre aux agriculteurs de se loger, « à proximité » de leur exploitation tout en évitant le mitage, à condition notamment :
 - d'avoir une activité agricole professionnelle
 - de justifier de la nécessité d'une surveillance nécessaire et rapprochée

NB : Logement de fonction = la maison de l'agriculteur





II/ Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

1/ Assurer le maintien des agricultures en place

1-4 Œuvrer pour l'intérêt collectif, poursuivre la concertation, l'interconnaissance

- Faire en sorte que l'agriculture et plus largement les activités primaires soient représentées dans les conseils municipaux
- Conforter la technicité des agriculteurs par une formation continue
- Maintenir l'échange et la cohésion entre les agriculteurs
- Proposer la charte du bon voisinage
- Accompagner les agriculteurs en phase de transmission de leur exploitation





II/ Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

2/ Permettre à l'agriculture de s'adapter demain



2-1 Anticiper les besoins futurs en bâtiment agricole

- Prévoir un zonage agricole dans les PLU permettant d'agrandir les bâtiments actuels et d'accueillir de nouvelles exploitations agricoles.
- Trouver des solutions innovantes concernant l'édification de bâti agricole dans les communes littorales





II/ Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

2/ Permettre à l'agriculture de s'adapter demain

2-2 Préserver les espaces à vocation agricole durable

- Donner de la lisibilité aux agriculteurs : inscrire dans la durée les espaces valorisés par l'agriculture, par un zonage adapté
- Trouver des solutions pour valoriser par l'agriculture les zones humides sur le long terme.
- Maintenir les accès aux parcelles, prendre en compte la taille des engins agricoles et camions (fournisseurs, citerne lait, camion ramassage animaux, ...) lors des aménagements de voiries.
- Prendre en compte la valeur agronomique des terres, dans les réflexions de développement de l'urbanisation





II7 Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

27 Permettre à l'agriculture de s'adapter demain



2-3 Améliorer l'organisation parcellaire

L'organisation parcellaire sera le garant de la pérennité des exploitations

2 procédures possibles :

- L'aménagement foncier
- L'échange volontaire de parcellaire

Pour cela :

- Identifier les zones qui nécessitent un aménagement parcellaire, cela ne peut concerner qu'une partie d'une commune
- Avoir une volonté des agriculteurs concernés pour réaliser des échanges, nécessité d'une mobilisation professionnelle pour aboutir





II/ Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

2/ Permettre à l'agriculture de s'adapter demain



2-4 Accompagner le développement d'activités diversifiées (accueil, vente directe, service)

- Faire la promotion des produits vendus en directs (ex : guide des producteurs locaux, les écotrophés, ...)
- Structurer l'offre alimentaire local, en favorisant le regroupement des producteurs





II7 Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

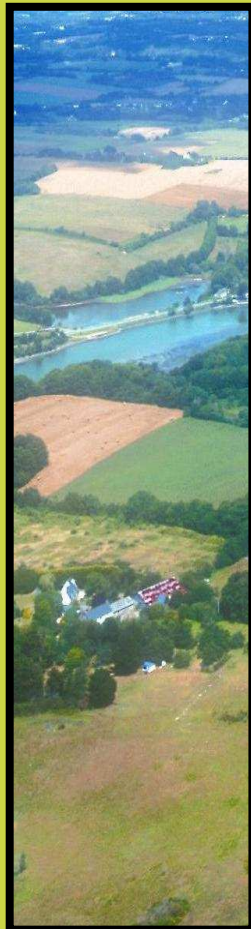
37 Des outils en faveur d'une politique agricole



3-1 Réaliser des diagnostic agricole communaux

Le diagnostic agricole est une vraie aide pour la réalisation du PLU, cela permet de fixer les espaces agricoles à préserver avant d'envisager éventuellement l'urbanisation

Pour être pertinent, l'ensemble des agriculteurs de la commune doit pouvoir s'exprimer.





II7 Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

37 Des outils en faveur d'une politique agricole



3-2 Réaliser des analyses des impacts des grands projets sur l'agriculture

Ces études d'impact permettent de mesurer les incidences :

- directes comme la consommation de foncier
- indirectes comme l'organisation du travail, le déplacement du matériel et des animaux





II7 Les pistes d'actions en faveur de l'agriculture pérenne et intégrée au territoire

37 Des outils en faveur d'une politique agricole



3-3 Agir sur les parcelles en friches

- Informer les propriétaires sur le devoir d'entretien des terres et faire appliquer la réglementation
- Réaliser des démarches concertées locales : recensement des espaces en friche, communication auprès des propriétaires, recherche de candidats à l'installation, étude des projets, appui les premières années d'installation

